

MAIRIE
48140 LE MALZIEU-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Décembre 2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-neuf décembre à vingt heures,
le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 24 Décembre 2025

Présents : BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François,
SELIER Babeth, BALEZ Christine, BIDOS Raymond,
LAUMAILLER Christine, LECONTE Fabien, PORTAL
Corinne, SIRET Alain.

Absents ayant donné pouvoir : MUNIER Henri à
MAGNE Jean- François, ARNAL Florence à SIRET Alain,
MALARTRE Josiane à BRUGERON Jean-Noël,
TEISSANDIER Elisabeth à SELIER Babeth.

Absents : BOUARD Elisa, ROZIERE Andy.
MAGNE Jean-François a été élu secrétaire.

Délibération n°2025-048

**Objet : Rue du Galastre – Place de la Vierge et Place des Ursulines en
Zone piétonne**

Le Maire indique au conseil municipal qu'à la suite d'une lettre remise par
les propriétaires de la rue du Galastre ce printemps, ils demandent à
l'unanimité moins 1 propriétaire que la rue passe en zone piétonne à
l'année.

En effet, cette rue a considérablement changée de physionomie, depuis la
mise en œuvre de plantation et de bacs à végétaux ce qui permet
d'accompagner le végétal avec le minéral.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à
l'unanimité de ses membres :

- **valide** cette proposition d'instaurer la rue du Galastre en zone piétonne à
l'année.
- **décide** que par la même occasion, la place de la Vierge et la place des
Ursulines deviennent également zone piétonne à l'année,
- **autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de
cette mesure.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-039
ayant le même objet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le secrétaire,
Jean-François MAGNE.



Le Maire,
Jean-Noël BRUGERON.



Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 12/01/2026



ID : 048-214800906-20251229-2025048-DE